



Déduction pension versé à un enfant majeur divorcé

Par **aurelia25101**, le 10/05/2012 à 22:09

bonjour,

divorcé avec enfants, je vis chez mes parents
je ne suis pas rattaché à leur foyer fiscal
je sais qu'il existe une déduction pour mes parents
et qu'il n'ont pas de justificatif à fournir
est-ce que ce montant peut être majoré avec des enfants?

Par **fabrice58**, le 10/05/2012 à 22:35

Il y a un montant de 3 359 € par enfant mais encore faut il que la faiblesse de vos revenus justifie la déduction d'une pension alimentaire forfaitaire, que vous devrez déclarer.

Cdt

Par **aurelia25101**, le 10/05/2012 à 22:53

J'ai à ma charge 2 enfants
Nous vivons tous les 3 chez mes parents
Dans mon cas, il n' y a que 3 359€, n'est-ce pas?
Qu'entendez-vous par faiblesse des revenus?